

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 31 (1959)

Heft: 2

Artikel: Commission économique pour l'Europe : rapport sur la dix-septième session du Comité de l'habitat

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission économique pour l'Europe

Rapport sur la dix-septième session du Comité de l'habitat

Le Comité de l'habitat a tenu sa dix-septième session à Rome, sur l'invitation du Gouvernement italien, du 12 au 14 novembre 1958.

Ont participé à cette session des représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République fédérale d'Allemagne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Yougoslavie. Israël était représenté à titre consultatif, conformément aux dispositions du paragraphe 11 du mandat de la Commission économique pour l'Europe. Les institutions spécialisées ci-après étaient également représentées: l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Étaient également représentées les organisations internationales non gouvernementales suivantes: l'Alliance coopérative internationale (ACI); le Centre international d'aménagement des territoires (ICRPD); la Confédération internationale des syndicats libres (CISL); le Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (CIB); la Fédération internationale du bâtiment et des travaux publics (FIBTP); la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme (FIHU); la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (LFBWW); la Fédération internationale des administrateurs de biens-conseils immobiliers (FIABCI); l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF); la Fédération syndicale mondiale (FSM) et la Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC); l'Union internationale des architectes (UIA). Étaient également présents, sur l'invitation du secrétariat, des membres du secrétariat et des représentants de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) et de la haute autorité de la Communauté européenne charbon-acier.

Les objets suivants ont été examinés et ont fait l'objet de décisions importantes:

1. Politiques des gouvernements et coût de la construction.
2. Normalisation et coordination modulaire.
3. Logement des invalides.
4. Coopération technique, notamment avec le Conseil international du bâtiment (CIB).
5. Utilisation de l'espace dans les logements.
6. Développement urbain et urbanisme.
7. Situation du logement dans les pays moins industrialisés.
8. Préparation d'une étude annuelle des tendances et des politiques européennes en matière de logement pour 1958.
9. Programme de travail 1959-1960.

Le comité a décidé d'insérer dans son programme un nouveau paragraphe sur ses travaux de coopération technique: **COOPÉRATION TECHNIQUE ET CONTACTS ENTRE TOUS LES PAYS D'EUROPE.**

Le comité encourage, directement ou indirectement, la coopération technique et les contacts entre tous les pays européens et se propose:

- a) d'organiser, pour les membres du comité, des visites de groupes soit brèves, soit plus longues, dans différents pays, selon un programme qui a été établi pour les prochaines années;
- b) en collaboration avec le CIB, d'étudier la possibilité de mettre au point un plan complet de préparation et de diffusion de documentation sur le logement et la construction; le financement de ce plan serait assuré par les abonnements eux-mêmes;
- c) de collaborer étroitement avec les organisations internationales professionnelles et techniques intéressées aux divers aspects du logement et de la construction;
- d) d'encourager l'organisation d'échanges de visites de spécialistes sur une base bilatérale.